



Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le

SLOW

ID : 025-212500565-20190516-CM160519_11_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 mai 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 mai 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. Christophe LIME.

Absents :

M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Gérard VAN HELLE, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

M. Frédéric ALLEMANN à Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 21), M. Pascal CURIE à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle POISSENOT, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 24), M. Gérard VAN HELLE à M. Eric ALAUZET, M. Jacques GROSPERRIN à M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 11 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 4 postes d'agents d'espaces publics auprès de la Direction Voirie Propreté

Actualisation de la liste des emplois permanents Création de 4 postes d'agents d'espaces publics auprès de la Direction Voirie Propreté

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	26/04/2019	Favorable unanime

I - Contexte

En matière de Propreté, la Ville se trouve confrontée à la conjonction de plusieurs difficultés : à l'instar des autres villes, la hausse des incivilités, des espaces supplémentaires à traiter (avec des types de revêtement de qualité : marbre, type de mobilier urbain ... plus difficiles à entretenir), mais aussi une plus grande exigence de la part des usagers (appels à Proxim'Cité de plus en plus nombreux concernant la propreté de la Ville).

De nombreuses actions ont déjà été menées : augmentation de la sensibilisation et de la médiation, actions de répression, optimisation des méthodes de travail...

En parallèle, d'autres projets ont été validés récemment par la Municipalité et vont être mis en œuvre courant 2019, tels que le Parc Urbain de la Rodia ou le quartier Vauban qui seront à entretenir.

Les moyens actuels tant humains que matériels doivent obligatoirement évoluer pour faire face aux enjeux.

II - Evolution envisagée

Le traitement de deux problématiques ne peut être réalisé qu'avec une augmentation de moyens :

- La lutte contre les dépôts sauvages dont les volumes augmentent de façon exponentielle : une équipe supplémentaire de deux personnes avec un véhicule permettrait de doubler la capacité d'action.
- La propreté du mobilier urbain notamment par l'enlèvement des autocollants, affichettes, tags, actuellement traitée de façon irrégulière et sans moyen dédié : la création d'une équipe spécifique de deux agents avec un véhicule permettrait de maintenir un bon niveau de propreté notamment sur le centre-ville très impacté.

Aussi, il est nécessaire de créer 4 postes d'agents d'espaces publics à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

Les agents seront recrutés sur des postes de catégorie C, en qualité d'agents d'espaces publics, au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques, filière technique, et seront rattachés au service Voirie Propreté - Direction Voirie. Les postes sont à temps complet.

1. Création de 2 postes d'agents d'espaces publics - Graffitis

Deux agents d'espaces publics seront affectés au service Graffitis et auront pour principale mission d'effectuer de manière autonome les opérations de nettoyage des voiries, des espaces publics et des bâtiments publics et privés avec une spécialisation pour le traitement des pollutions visuelles (affiches, autocollants, tags...).

Les activités détaillées du poste sont les suivantes :

- Nettoyer des voies, espaces publics ou privés (bâtiments et ouvrages d'art) : traiter et retirer les pollutions visuelles,
- Surveiller la propreté des espaces publics et sensibiliser les usagers (repérer les pollutions et dégradations des espaces publics, rendre compte à sa hiérarchie),
- Utiliser et entretenir les équipements, les matériels et outillages nécessaires au poste de travail (assurer l'entretien préventif de l'outillage et du matériel),
- Utiliser les produits et matériels d'entretien et de nettoyage des espaces publics, respecter les consignes de sécurité, signaler son intervention...,
- Conduire et manœuvrer un véhicule inférieur ou supérieur à 3,5 t sur la voie publique,
- Participer à l'ensemble des activités du service (participer au plan de déneigement, désherbage...),
- Signaler toute anomalie constatée sur le domaine public dans l'exercice de ses fonctions et en faire part à sa hiérarchie,
- Exécuter divers travaux nécessaires à la bonne tenue des espaces publics,
- Collaborer avec son équipe afin d'appliquer les directives.

2. Création de 2 postes d'agents d'espaces publics - Proxim'Cité

Deux agents d'espaces publics seront affectés au service Proxim'Cité et auront pour principale mission d'effectuer en binôme, mais aussi de manière autonome, les opérations de nettoyage des voiries et des espaces publics (nettoyement sur des activités d'enlèvement de dépôts sauvages).

Les activités détaillées du poste sont les suivantes :

- Nettoyer les voies et espaces publics,
- Collecter et trier les dépôts sauvages sur l'espace public,
- Surveiller la propreté des espaces publics et sensibiliser les usagers (repérer les pollutions et dégradations des espaces publics, rendre compte à sa hiérarchie),
- Utiliser et entretenir les équipements, les matériels et outillages nécessaires au poste de travail (assurer l'entretien préventif de l'outillage et du matériel),
- Utiliser les produits et matériels d'entretien et de nettoyage des espaces publics, respecter les consignes de sécurité, signaler son intervention...
- Conduire et manœuvrer un véhicule inférieur ou supérieur à 3,5 t sur la voie publique,
- Participer à l'ensemble des activités du service (participer au plan de déneigement, nettoyer des graffitis...),
- Signaler toute anomalie constatée sur le domaine public dans l'exercice de ses fonctions et en faire part à sa hiérarchie,
- Exécuter divers travaux nécessaires à la bonne tenue des espaces publics,
- Collaborer avec son équipe afin d'appliquer les directives.

En termes de calendrier, deux recrutements seront lancés avant l'été 2019 et les deux autres recrutements seront lancés avant l'automne 2019.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- la création de 4 postes d'agents d'espaces publics relevant du cadre d'emplois des Adjointes Techniques au sein de la Direction Voirie - Service Propreté,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0